

Boniface.

node, écrite à Lulle & aux Chrétiens d'Allemagne, après la mort de Boniface; il y témoigne le respect qu'ils ont pour la memoire de Boniface, & assure qu'ils ont ordonné de celebrer sa Fête, & de le prendre pour leur Patron avec Saint Gregoire & Saint Augustin l'Apôtre d'Angleterre. Ils exhortent les Evêques d'Allemagne de s'acquitter de leur ministère avec vigilance & avec sainteté, & les prie d'offrir le saint Sacrifice de la Messe pour eux, l'assurant qu'ils en feront de même de leur part.

Dans la 87. Magingok Evêque de Wirtzbourg, consulte Lulle sur l'indissolubilité du mariage, & marque les differens avis des Peres.

La lettre quatre-vingt-onzième est de Boniface, elle est adressée au Pape Etienne. Il lui demande la continuation de l'amitié & de la protection que ses predecesseurs lui ont accordée; il lui promet de continuer de son côté ses travaux, & de demeurer dans le respect qu'il a toujours eu pour le Saint Siege, il soumet à son jugement & à sa correction tout ce qu'il a fait & ce qu'il a dit; il s'excuse d'avoir été si long-temps à lui écrire, parce qu'il avoit été occupé à faire reparer des Eglises que les Barbares avoient pillées & brûlées.

La quatre-vingt-douzième lettre est de Boniface. Elle est adressée au Prétre Fulrede, pour être présentée au Roi Pepin, afin qu'après la mort de Boniface il accorde la protection à ses Disciples & aux Eglises qu'il a fondées, & qu'il établisse Lulle en sa place pour prêcher l'Evangile aux Infidèles, & pour gouverner les Eglises.

Les trois lettres suivantes sont des billets écrits à Lulle.

La quatre-vingt-seizième est une lettre de Pepin au même, par laquelle il lui mande que chaque Evêque ait à faire des Litanies sans jeûne pour remercier Dieu de l'abondance qu'il a accordée.

La quatre-vingt-dix-septième est une lettre de Boniface au Pape Etienne, dans laquelle il le consulte sur la contestation qu'il avoit touchant l'Evêché d'Utrecht avec l'Evêque de Cologne. Saint Wilbrod avoit été ordonné Evêque par le Pape Sergius, & encore pour prêcher la Foi en Frise. Il les avoit convertis & avoit établi son Siege à Utrecht suivant l'ordre de Carloman; mais l'Evêque de Cologne vouloit que cette Ville fût de son Evêché: parce que du temps de Dagobert ce Château avoit été donné à l'Evêché de Cologne à la charge de prêcher l'Evangile aux Frisons. Il ajoute que cet Evêque ne l'ayant point fait, il doit être déchû de son droit, & que cette Ville doit être une Ville Episcopale dépendante du S. Siege. Il le

prie de lui mander ce qu'il doit faire, & de lui envoyer un exemplaire de la lettre de Sergius, afin qu'il puisse convaincre l'Evêque de Cologne.

La centième lettre est de Lulle, qui écrit au Pape contre le Prétre Enred, qui n'avoit pas voulu se soumettre à sa Jurisdiction.

La cent cinquième est de Boniface, qui fait part à Cuthbert Evêque de Cantorbrie, des Reglemens faits dans son Synode. Il lui dit qu'ils ont fait profession de la Foi de l'Eglise, d'être unis & soumis à l'Eglise Romaine, d'obéir à Saint Pierre & à son Vicaire, & qu'ils ont ordonné qu'on assembleroit tous les ans des Synodes; qu'on demanderoit au Saint Siege des Palliums pour les Metropolitains; qu'on suivroit les preceptes de Saint Pierre; qu'on seroit lire les Statuts & les Canons dans les Synodes; que les Metropolitains qui avoient reçu le Pallium, veilleroient sur la conduite des Evêques; que les Evêques n'auroient point de chiens ni d'oiseaux de chasse; que les Prêtres viendront tous dans le temps du Carême, rendre compte à l'Evêque de leur conduite; que les Evêques visiteront tous les ans leur Diocèse; que les Ecclesiastiques ne porteront point d'habits seculiers ni d'armes; que les Metropolitains jugeront les Evêques suffragans dans leur Synode, & que les Evêques feront venir à ce Synode ceux qu'ils ne pourront pas reduire, qu'ils seront soumis à leurs Metropolitains, & ceux-ci à l'Evêque de Rome. Le reste est une exhortation aux Metropolitains de s'acquitter avec vigilance des fonctions de leur Ministère, & de mourir plutôt que de rien faire contre les sacrés loix de l'Eglise. Sur la fin il avertit Cuthbert qu'il seroit à propos d'arrêter ce grand nombre de femmes & de filles Angloises qui vont à Rome en pelerinage, parce que la plupart se débouchent & causent un grand scandale à toute l'Eglise: car il n'y a pas, dit-il, presque une seule Ville en Lombardie ou en France où il n'y ait quelque femme Angloise de mauvaise vie.

La lettre cent huitième est une formule de lettres d'un Evêque aux Religieux de son Diocèse, pour recommander les morts à leurs prieres.

Les lettres cent septième, cent quinziesme, cent dix-septiesme sont des Requetes aux Empereurs pour reclamer contre des sermens, ou pour demander quelque graco.

La dernière est au nom de l'Eglise de Maïence, qui demande son Evêque.

Les lettres suivantes ne faisoient pas partie de ce recueil. Ce sont les lettres des Papes à Boniface, & les actes du Concile de Rome contre Adelbert, tenu sous le Pape Zacharie, dont nous parlerons ailleurs.

Boniface.